

Annexe A : Historique de la définition des « régions urbaines » et des « régions rurales »

Années	Critères principaux	Définitions	
		Région urbaine	Région rurale
1931, 1941	statut juridique	Population demeurant à l'intérieur des limites de villes ou de villages constitués, sans égard à leur taille.	Reste (population demeurant en dehors des limites de villes et villages constitués, sans égard à leur taille).
1951	taille de la population, appartenance à la RMR	Population demeurant dans des villes et villages de 1 000 habitants ou plus, constitués ou non, et population de toutes les parties de régions métropolitaines de recensement ou RMR (définies comme groupes de collectivités urbaines ayant d'étroites relations d'ordre économique, géographique et social).	Reste (population demeurant dans des localités de moins de 1 000 habitants, constituées ou non, en dehors des limites de RMR). On caractérisait en outre les populations rurales comme « agricoles » ou « non agricoles ».
1956	taille de la population, appartenance à la RMR, appartenance à un « autre grand centre urbain »	Population demeurant dans des villes et villages de 1 000 habitants ou plus, constitués ou non, et population de toutes les parties de régions métropolitaines de recensement ou RMR (définies comme groupes de collectivités urbaines ayant d'étroites relations d'ordre économique, géographique et social) <u>et</u> d'autres parties de grands centres urbains. En général, les « autres grands centres urbains » comprenaient les localités urbaines constituées partageant une partie des caractéristiques des RMR, bien qu'étant le plus souvent d'une moindre taille.	Reste (comme en 1951, sauf que les parties non urbanisées des « autres grands centres urbains » étaient désormais caractérisées comme urbaines au lieu de rurales).

1961, 1966	taille de la population	Population demeurant dans des villes et villages de 1 000 habitants ou plus, constitués ou non, ainsi que dans les <i>banlieues urbanisées</i> de RMR, d'autres grandes régions urbaines ou de certaines villes plus petites si leur noyau urbain et leur banlieue urbanisée comptaient 10 000 habitants et plus. Par rapport à 1956, la grande différence résidait dans l'exclusion de la population urbaine de toute région non urbanisée à l'intérieur des RMR et des « autres grands centres urbains » et dans l'inclusion des régions urbanisées adjacentes à des villes plus petites.	Reste (comme en 1956 sauf que les régions non urbanisées des RMR et des autres grands centres urbains étaient désormais caractérisées comme rurales et les régions urbanisées adjacentes à des villes plus petites, comme urbaines).
1971	taille et densité de la population	Population demeurant (1) dans des villes et villages constitués de 1 000 habitants ou plus, (2) dans des localités non constituées d'au moins 1 000 habitants comptant au moins 1 000 habitants au mille carré (386 habitants au kilomètre carré), (3) dans des banlieues urbanisées ou bâties de (1) et (2) ayant une population d'au moins 1 000 habitants et une densité d'au moins 1 000 habitants au mille carré (386 habitants au kilomètre carré).	Reste (population de toute localité constituée de moins de 1 000 habitants, de toute localité non constituée ayant une population de moins de 1 000 habitants ou une densité de moins de 1 000 habitants au mille carré (386 habitants au kilomètre carré), des banlieues rurales des régions urbaines (1) et (2) et des banlieues urbanisées ou bâties des régions urbaines (1) et (2) ayant une population de moins de 1 000 habitants ou une densité de moins de 1 000 habitants au mille carré (386 habitants au kilomètre carré).
1976	taille et densité de la population	Population demeurant dans des régions ayant une concentration démographique de 1 000 habitants ou plus et une densité de 1 000 habitants ou plus au mille carré (386 habitants au kilomètre carré).	Population demeurant à l'extérieur des régions urbaines (c'est-à-dire à l'extérieur de régions ayant une concentration démographique de 1 000 habitants ou plus et une densité de 1 000 habitants ou plus au mille carré (386 habitants au kilomètre carré).
1981	taille et densité de la population	Population demeurant dans des régions ayant une concentration démographique de 1 000 habitants ou plus et comptant 400 habitants ou plus au kilomètre carré.	Population demeurant à l'extérieur des régions urbaines (c'est-à-dire à l'extérieur de régions ayant une concentration démographique de 1 000 habitants ou plus et comptant 400 habitants ou plus au kilomètre carré).

1986, 1991, 1996	taille et densité de la population	Population demeurant dans des zones bâties en continu ayant une concentration démographique de 1 000 habitants ou plus et une densité de 400 habitants ou plus au kilomètre carré selon le recensement précédent. Pour être admissible à cette catégorie, une zone bâtie ne doit pas comprendre de zone non bâtie sur plus de deux kilomètres. De plus, on a considéré bien d'autres occupations commerciales, industrielles et institutionnelles du sol comme « urbaines », bien qu'elles ne satisfassent pas aux critères de taille et de densité de la population, qu'il s'agisse de zones commerciales ou industrielles, de gares de triage, d'aéroports, de parcs, de terrains de golf ou de cimetières.	Population des régions à habitat dispersé, situées en dehors des régions urbaines (c'est-à-dire à l'extérieur des localités ayant une concentration de 1 000 habitants ou plus et comptant 400 personnes ou plus au kilomètre carré).
------------------	------------------------------------	---	---

Sources : Statistique Canada, dictionnaires des diverses années de recensement (de 1931 à 1996).